



LISTRAC-MÉDOC

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N° 2022-348

Le Maire de la Commune de **LISTRAC-MEDOC**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème} Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

- **Déplacement dans toute la commune pour l'installation de petits boîtiers répéteurs de signal pour la télérelève des compteurs d'eau VEOLIA (Installation sur supports conventionnés) – Installation avec nacelle.**
Par :
➤ ETE RESEAUX – 240 Avenue Olivier Perroy - 13790 ROUSSET.

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du 03 Octobre 2022 et pendant la durée des travaux (40 jours – 12 Novembre 2022), la circulation sera alternée dans la zone des travaux. L'alternance de la circulation sera réglée par des ouvriers munis de piquets mobiles K.10 ou au moyen de feux tricolores mis en place par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 2 : La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier ;
Le stationnement dans la zone des travaux est interdit

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : L'entreprise en charge de l'exécution des travaux est tenue de remettre la voirie dans le même état qu'elle était avant le commencement de ces travaux.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Le camion destiné à l'enlèvement des ordures ménagères devra pouvoir circuler sur cette voie le jour de collecte à savoir le **vendredi matin**.

ARTICLE 7: Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Maire de la Commune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castelnau de médoc,
- Service de la Police municipale,
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Communauté de Communes « La Médullienne »,
- Service Départemental Incendie et Secours Gironde.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Listrac-Médoc,
Le 20 septembre 2022

Le Maire,
Auréli TEIXEIRA.

Par délégation du Maire,
Le D.G.S.

Stéphane TEIXEIRA



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : **ETE RESEAUX** Représenté par : **LAFOND Alice**

Adresse Numéro : **240** Extension : **avenue** Nom de la voie : **Olivier Perroy**

Code postal **13790** Localité : **ROUSSET** Pays : **France**

Téléphone **06 19 49 73 35 / 04 42 97 51 26**

Courriel : **alice.lafond@sade-telecom.fr**

~~Si le bénéficiaire est différent du demandeur~~

~~Nom : Prénom :~~

~~Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :~~

~~Code postal Localité : Pays :~~

~~Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :~~

~~Courriel :@.....~~

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal **3 3 4 8 0** Localité : **LISTRAC MEDOC**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **Déplacement dans toute la commune pour l'installation de petits boîtiers répéteurs de signal pour la télérelève des compteurs d'eau VEOLIA (installations sur supports conventionnés)**

Installation avec nacelle (triflash, cones, panneaux) - Arrêt d'environ 5 min par site

Date prévue de début des travaux : **0 3 1 0 2 0 2 2** Durée des travaux (en jours calendaires) : **0 4 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **0 4 0** Date de début de réglementation **0 3 1 0 2 0 2 2**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

